

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°137-2

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Marc RUER

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Eric PLEE

Madame Leïla TLILI

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

MAIRE/

OBJET : Désignation d'un élu pour siéger au conseil d'administration du 7ème collège intercommunal Miriam MAKEBA

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation, par le Conseil municipal, de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article R.421-14 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement des collèges et lycées ;

Considérant l'ouverture, à la rentrée scolaire 2019, du septième collège Miriam MAKEBA, rue du Pilier à Aubervilliers ;

Considérant qu'il s'agit d'un collège intercommunal accueillant des élèves de la Commune de Saint-Denis et des élèves de la Commune d'Aubervilliers ;

Considérant qu'un représentant de chaque commune doit être désigné, d'une part par la ville de Saint-Denis, et d'autre part, par la ville d'Aubervilliers ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder, pour le Conseil municipal, à la désignation d'un représentant de la Commune afin de siéger au sein du conseil d'administration du collège ;

Considérant qu'il est proposé de désigner Soizig NEDELEC en tant que représentante de la Commune.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

DESIGNE Soizig NEDELEC en tant que représentante de la Commune pour siéger au sein du conseil d'administration du septième collège Miriam MAKEBA.

Reçu en préfecture le : 04/10/19
Publié le : 02/10/19
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Aubervilliers, with the text 'MAIRIE D'AUBERVILLIERS' and 'Saint-Denis' visible. Overlaid on the stamp is a large, stylized black signature.